

Le devoir d'information du patient en rhumatologie interventionnelle.

Guennoc X, Saraux A ,
Service de Rhumatologie, CHU de la Cavale Blanche, Brest.

La relation entre le médecin et le malade a beaucoup évolué au cours des dernières années : le paternalisme a fait long feu, cédant la place à un partenariat praticien-patient et l'information de ce dernier est passée du devoir déontologique à celui d'obligation légale. Désormais le praticien doit pouvoir prouver qu'il a dispensé une information claire, loyale et adaptée permettant à chaque sujet de donner un consentement éclairé aux soins le concernant. L'information médicale répond également à une demande croissante des patients qui n'hésitent plus à se documenter par le biais des nouveaux médias.

La rhumatologie interventionnelle est actuellement en plein essor et la multiplication des gestes invasifs réalisés sous contrôle échographique ou scopique conduit à une fréquence accrue des complications.

Il est impossible de tout expliquer au cours d'une consultation et les patients ne mémorisent qu'une partie des informations délivrées au cours de cet échange.

Par ailleurs, il a été prouvé que le type d'information reçue pouvait moduler l'anxiété et la tolérance d'un geste de rhumatologie interventionnelle.

Or, le niveau d'information des patients se présentant pour la réalisation d'un geste est actuellement médiocre.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour essayer d'améliorer l'information des patients. Pour cela, l'utilisation de supports écrits standardisés pourrait constituer une aide précieuse mais demandant encore à être évaluée.